

DUHO Syndic S.P.R.L.
SYNDIC DE COPROPRIETE

Association des copropriétaires de la résidence " Saint Exupery Bloc 1 "

Avenue de l'Optimisme 91, 93 et 95 à 1140 Bruxelles

n° BCE 0832 991 557

Procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 20 mars 2017

PREALABLES

A. Accueil des propriétaires

Suite à la convocation des 15 février et 2 mars 2017, les copropriétaires se sont réunis en assemblée générale à la Salle Epiphanie, Rue de Genève 470b à 1030 Bruxelles.

Les convocations ont été envoyées par lettre recommandée sauf aux propriétaires qui ont remis une lettre autorisant l'envoi des convocations par courrier ordinaire ou par mail.

Les propriétaires peuvent demander, par écrit, d'inscrire un point à l'ordre du jour de l'assemblée et ce au moins trois semaines avant le premier jour de la période, fixée dans le règlement de copropriété, au cours de laquelle l'assemblée générale ordinaire doit avoir lieu.

B. Membres de l'assemblée

L'assemblée est constituée de 72 propriétaires sur 156 présents ou représentés, qui constituent ensemble 1.439 quotités sur 3.000 quotités votives.

19 procurations ont été validées par le bureau.

La liste des présences, dûment signée, et les procurations sont annexées au procès-verbal original pour y être consignée au registre des assemblées.

C. Constitution du bureau de séance

Mr Cormier est nommé président de l'assemblée.

Le Syndic est chargé de la rédaction du procès-verbal de l'assemblée.

D. Validité de l'assemblée et ouverture officielle

La première assemblée du 2 mars 2017 n'a pas réuni le double quorum requis. En conséquence, la présente assemblée est délibérative quel que soit le nombre de propriétaires présents ou représentés.

Majorités requises : Art. 577-6, §8, 577-7, § 1^{er}, 1^o - Art. 577-7, § 1^{er}, 2^o.

La séance est ouverte officiellement à 13h30.

E. Invité

Néant

DUHO Syndic s.p.r.l.
SYNDIC DE COPROPRIETE

ORDRE DU JOUR

1 Rapport de gestion exercice clôturé au 30 septembre 2016

1.1 Exécution des décisions des assemblées générales de 2016

- Remplacement des descentes du pavillon 1, côté Parc
Le chantier sur la descente des cuisines du côté Parc par le plombier Granel est terminé.
- Remplacement des descentes du pavillon 2 par le plombier P. Laurent
Le travail est terminé.
- Réparation de la descente des salles de bains du pavillon 3 côté droit/parc
Après de longs repérages pour identifier l'origine de la fuite, les travaux de réparation / remplacement sont en cours depuis le mercredi 16 mars et devraient se terminer vers le vendredi 24 mars.
- Mise en conformité des ascenseurs
Le contrat d'entreprise a été signé avec ATCO. Le chantier est prévu pour octobre 2017.

1.2 Evaluation des contrats

- **Assurance** : contrat auprès du courtier MARSH
Jusqu'à présent, le bloc 1 était couvert par 10 contrats parfois redondants et parfois antinomiques. On constatait des valeurs différentes de l'immeuble selon les contrats et une sous-évaluation générale de l'immeuble. En conséquence, tous les contrats ont été confiés au courtier Marsh en lui confiant le soin de les résilier au fur et à mesure de leur échéance pour établir une police homogène couvrant l'immeuble pour sa valeur actuelle
- **Ascenseurs** : ATCO à partir de la mise en conformité.
Les contrats d'entretien actuel seront résiliés pour le début du chantier ATCO.
- **Électricité** : Engie (contrat cadre)
- **Entretien chauffage (Parc)** : maintenance de la chaudière du Parc par TEM
- **Mazout (Parc)** : Contrat cadre de livraison de mazout par Q8
- **Jardin (Parc)** : Flahaux
Depuis janvier 2017, le vidage des poubelles du parc fait partie de son contrat, ce qui n'était pas le cas avant.

Les contrats en cours apportent satisfaction et sont reconduits jusqu'à la prochaine échéance.

2 Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clôturés au 30/09/2016

Les propriétaires ont reçu les décomptes, la liste des dépenses, le tableau de répartition des charges et le bilan. Pour cette clôture, chaque propriétaire a aussi reçu la liste des paiements identifiés pour ses lots. La raison de ce document provient du fait que plusieurs paiements ont été reçus de comptes ouverts à un nom n'apparaissant pas dans la liste des propriétaires et avec la communication structurée du syndic précédent. Ces paiements sont en attente d'affectation. Chacun est donc prié de s'assurer que tous ses paiements ont bien été enregistrés. Au cas contraire, il faudra envoyer au syndic copie des extraits concernant des paiements non pris en compte, pour que les corrections soient faites.

Les décomptes envoyés diffèrent les charges des différents lots de chaque propriétaire. Les propriétaires qui souhaitent obtenir le décompte de leurs différents lots sur des feuilles séparées peuvent le demander au syndic.

Pour chaque lot sont repris les totaux de chaque rubrique du plan comptable (Ex : DL 010, DL 610, DP 010, ...).

Le détail de ces rubriques est repris sur la liste des dépenses. Exemples :

- DL 010 : Dépenses générales Bloc 1
- DL 020 : Dépenses pavillon 1
- DL 030 : Dépenses pavillon 2
- DL 040 : Dépenses pavillon 3
- DL 610 : Dépenses de chauffage
- DP 010 : Dépenses générales Bloc 1

Les rubriques « DL » correspondent à des dépenses de fonctionnement et les « DP » des dépenses d'investissement. En général cela correspond aux dépenses locataires (DL) et

2
LH

DUHO Syndic s.P.R.L.
SYNDIC DE COPROPRIETE

dépenses propriétaires (DP). Attention cependant au fait que la répartition des charges entre locataire et propriétaire dépend des clauses de chaque bail. Les informations sur la répartition des charges dans les décomptes est donc indicative. Toute convention contraire peut être entérinée dans les différents baux.

Les livres comptables ont été communiqués à Mme Bolsius et Mme Eeman, vérificatrices aux comptes. Cependant, le court délai entre la mise à disposition des données comptables et l'assemblée générale n'a pas permis leur examen approfondi. Mme Bolsius présente son rapport et propose d'approuver les comptes au 30/09/2016 moyennant les corrections qu'elle propose dans son rapport

PROJETS 2017

3 Modification de l'acte de base concernant la répartition des charges

(Demande de Mr Flamme)

L'article 7 du règlement de copropriété (p. 3 et 4) énumère les parties communes du bloc et les parties communes spéciales à chaque pavillon. Sur base de ces parties communes « spéciales » l'ensemble des propriétaires ne participe pas de manière égale aux réfections de l'immeuble, quelles qu'elles soient.

Une approbation du principe de révision de l'acte de base est demandée pour remédier à cette incohérence.

4 Installation de compteurs d'eau à radiofréquence

En 2015, le bloc 1 a été équipé de calorimètres à radiofréquence, mais pas de compteurs d'eau à radiofréquence. En conséquence, l'avantage des relevés à distance (donc sans nécessiter l'accès aux appartements) est réduit à néant puisque la lecture des compteurs doit toujours être faite manuellement.

Contrairement à ce qui s'est passé pour l'installation des calorimètres à radiofréquence, le placement des compteurs se fera en coordination avec les autres blocs du Parc. Le prix de location annuelle d'un compteur d'eau chaude ou froide est de 12,54 € TVAC de 21%.

5 Contrat d'entretien avec le jardinier du Parc

Le jardinier qui effectue l'entretien du Parc a remis offre pour l'entretien des parterres aux deux extrémités du bâtiment. Cela consisterait en une intervention annuelle pour tailler les buissons et nettoyer les parterres.

Il propose en outre la fourniture et le placement de fleurs (bégonias au printemps et pensées en automne) dans les vasques aux entrées, fourniture du terreau et enlèvement des anciennes plantes.

Prix demandé : 1.291 € TVAC / an

6 Placement dans les communs d'un éclairage LED à détection de mouvement

A l'issue de la mise en conformité des ascenseurs, un organisme de contrôle viendra examiner la bonne exécution des travaux et le fait que les paliers soient éclairés avec une intensité lumineuse minimum de 50 lux au sol.

En conséquence, des devis ont été demandés à deux entreprises : FD Elec et HMB.

HMB s'est rendu sur place. Lors de l'examen de la situation, l'électricien a constaté qu'une majorité des modules d'éclairages de secours ne fonctionnent plus. Il est donc nécessaire de les remplacer. HMB propose donc différentes solutions :

- Remplacement des luminaires des cages d'escaliers et des paliers par des luminaires LED Prodisc 16W avec détection de mouvement. L'éclairage de secours actuel défaillant reste inchangé. Prix : 12.975 € HTVA ou 13.753,50 € TVAC
- Idem que le point 1 mais les luminaires LED Prodisc 16W proposés contiennent aussi un module d'éclairage de secours. Le travail inclurait le démontage des éclairages de secours existants. Prix : 16.155 € HTVA ou 17.124,03 € TVAC
- Idem que le point 1, soit remplacement des existants par des luminaires LED Prodisc 16W avec détection de mouvement (sans fonction secours) et remplacement des éclairages de

DUHO Syndic s.p.r.l.
SYNDIC DE COPROPRIETE

secours existants par des modèles similaires.
Prix : 23.138 € HTVA ou 24.526,28 € TVAC

FD Elec ne semble pas s'être rendu sur place et ne nous a pas remis offre pour l'ACP Saint Exupery. Cependant, sur base de leur devis pour un travail similaire dans un autre immeuble pour lequel ils proposent le remplacement des luminaires existants par des appareils Osram POSIVO 17W avec détecteur de présence (sans éclairage de secours), le prix HTVA serait de 12.980 € HTVA ou 13.758,80 € TVAC.

7 Mainlevée des transcriptions immobilières sans objet

Sur recommandation de Me Deliens, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le syndic à donner mainlevée de toutes transcriptions immobilières (transcriptions de saisies ou de commandements préalables à saisies), requises par la copropriété, qui seraient devenues sans objet. Une autorisation générale est demandée, pour éviter que des saisies demandées mais non menées à terme suite au paiement des dettes, ne posent problème pour la gestion future. La mainlevée est valable trois ans.

8 Approbation du principe du remplacement des conduites de chauffage dans le Parc

Une réunion s'est tenue le jeudi 16 mars 2017 au Bureau Deplasse avec les syndics des 3 blocs. Le Bureau Deplasse a réalisé l'étude préalable au changement de chaufferie en 2013 et l'étude de remplacement des conduites d'eau chaude du parc en 2011.

Durant cette réunion, il est apparu que pour optimiser les coûts, les deux chantiers devraient être entrepris conjointement. Le Bureau Deplasse va actualiser les deux études en fonction des technologies et des prix actuels. Les techniques actuelles devraient permettre de sensiblement réduire les coûts estimés dans les rapports originaux.

Les rapports actualisés présenteront aussi différents scénarios de financement. Ces rapports actualisés seront disponibles en juin 2017 et pourront être présentés aux assemblées générales de chaque bloc à partir de septembre 2017. Ces assemblées des trois blocs devront se tenir dans un intervalle rapproché afin que les travaux puissent avoir lieu en 2018.

9 Rénovation du pignon côté Av Dunant

Lors de l'assemblée générale du 9 décembre 2016 la rénovation du pignon du pavillon 3 (côté Avenue Dunant) avec isolation a obtenu 66 % des votes au lieu des 75% légalement requis.

La rénovation de ce pignon est nécessaire, d'une part à cause du fait que dans les pièces adjacentes à ce pignon on constate d'importantes infiltrations qui pourraient rendre ces appartements insalubres. D'autre part, en cas d'accident suite au descellement d'une pierre de parement de ce pignon, la responsabilité de la copropriété serait engagée.

En conclusion, il est essentiel d'approuver ce chantier.

Pour rappel, lors de l'assemblée du 9 décembre 2016, l'architecte Van Herstraeten avait présenté deux options pour les pignons :

- Soit le traitement par une peinture hydrofuge au prix de 70.405 € TVAC
L'architecte avait précisé que le traitement hydrofuge doit être renouvelé tous les 10 ans.
Lors de l'AG de décembre 2016, cette option avait recueilli 23% des votes.
- Soit l'isolation de la façade puis pose d'un enduit siliconé au prix de 159.509 € TVAC.
Cependant l'isolation donne droit à une prime de 40 €/m², soit une estimation de 42.824 €.
Le prix total après déduction de la prime estimée serait donc de 116.685 € TVAC.
Il est possible que l'isolation du pignon nécessite un permis d'urbanisme.

10 Fermeture des gaines techniques communes dans les appartements

Mr Wolfcarius demande que les frais de remise en état des lieux privés dégradés lors de travaux aux parties communes soient à charge de la Copropriété.

Il s'agit là d'une obligation de la copropriété de remettre en état les biens privatifs ouverts pour remettre en état des éléments communs. Cela est appliqué dans toutes les copropriétés.

DUHO Syndic s.p.r.l.
SYNDIC DE COPROPRIETE

Cependant, lorsque les chambres de visite donnant accès à des éléments communs (comme des conduites d'eau ou de chauffage) ont été condamnées dans des appartements, les frais de remise en état sont à charge du propriétaire du lot ou la chambre de visite se situe.

11 Acquisition de conteneurs Bruxelles Propreté pour déchets organiques

Depuis janvier 2017, Bruxelles Propreté a mis en service des sacs poubelle pour déchets organiques (sacs oranges). La décision porte sur l'acquisition des conteneurs spécifiques à ces déchets et le traitement de ces nouveaux conteneurs par les concierges.

BUDGET

12 Approbation du budget annuel

Le montant des dépenses de l'exercice 2015-2016 est de 366.000 €. Le budget proposé pour l'exercice 2016-2017 est de 380.000 €, soit un accroissement de 4%.

Sur base du budget Des appels de fonds provisionnels seront envoyés chaque trimestre pour 25% du budget annuel voté. Le décompte annuel avec bilan, liste des dépenses, décompte de chauffage, etc. sera envoyé après la clôture annuelle de l'exercice comptable.

Pour un budget de 380.000 € l'appel de fonds trimestriel correspond à 126,66 €/quotité par an. Pour un appartement de 19 quotités, cela revient à 601,66 €/trimestre.

13 Approbation d'un appel de fonds de réserve

Jusqu'à présent, un fond de réserve était établi par pavillon. Les fonds de réserve existants seront utilisés pour le pavillon auquel il correspond, par exemple pour la mise en conformité des ascenseurs. A l'avenir, un fonds de réserve unique pour le bloc sera établi en vue des travaux futurs comme par exemple la réfection du parking, du chauffage, etc.

Un appel de fonds de réserve de 30.000 € est proposé, à raison de 4 appels trimestriels de 7.500 €, ce qui correspond à 10 €/an par quotité ou 2,5 €/trimestre par quotité.

Pratiquement, pour un appartement de 19 quotités, cela revient à 47,5 €/trimestre.

ELECTIONS STATUTAIRES

14 Membres du conseil de copropriété

Mme Bolsius, Mme Eeman, Mme Ferbert, Mr Flamme, Mr Mosselmans, et Mme Perin se présentent comme membres du conseil de copropriété.

Un défraiement de 50€ par réunion leur est accordé.

15 Election du vérificateur aux comptes

Mme Eeman se présente comme vérificatrice aux comptes.

16 Election d'une personne pour contrôle des prestataires externes

(Demande de Mr Mosselmans)

Si approuvée par l'assemblée, cette fonction consisterait, sur demande préalable du syndic à procéder à certaines vérifications quant aux prestations de fournisseurs externes.

Mr Mosselmans a posé sa candidature.

17 Election du représentant et du suppléant du bloc 1 au conseil du Parc

Mme Eeman et Mr Mosselmans se présentent.

L'article II / 1 / a de la convention de gestion du Parc Saint Exupery stipule :

« L'administration du « Complexe » et des installations qui en résultent est confiée à un conseil de gestion, représentatif des associations de copropriétaires des 3 blocs.

Il est composé des syndics des associations, un représentant spécifique de chaque bloc, effectif ou suppléant, mandaté à cet effet par chacune des assemblées générales, ainsi que le gestionnaire.

DUHO Syndic s.p.r.l.
SYNDIC DE COPROPRIETE

A défaut pour le membre effectif de pouvoir participer à la réunion du Conseil, celui-ci est remplacé par le membre suppléant.

Les syndics des blocs ne peuvent être représentés par un des autres syndics.

Chacun des membres doit avoir le pouvoir de représenter valablement le « Bloc » pour lequel il intervient et à poser les actes relevant de la compétence du Conseil de gestion. Ces pouvoirs leur sont conférés par les assemblées générales des différents Blocs.

Le gestionnaire participe aux réunions du Conseil de gestion avec voix consultative. »

Le candidat qui obtient le plus de votes sera désigné comme le représentant effectif du Bloc 1 au conseil du Parc Saint Exupery et ce pour un an. Celui qui obtient le second score sera suppléant pour la même période.

CLOTURE.

18 Communication des ayants droits, non soumis aux votes

Le Syndic n'a reçu aucune demande de la part des ayant droits.

19 Points à porter à l'ordre du jour de la prochaine l'assemblée

- Renouvellement du mandat du syndic
-

20 Signature du procès-verbal des résolutions prises par les propriétaires

Le procès-verbal des résolutions prises est contresigné par le Président, le secrétaire, et les propriétaires présents.

A défaut d'objets à l'ordre du jour, la séance est clôturée à *14h30*

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi.

Fait à Bruxelles, le 20 mars 2017

The image shows two handwritten signatures. The top signature is written over the typed name "L. Hoessen". The bottom signature is written over the typed name "X. de Coninck". Both signatures are cursive and appear to be in black ink.

Résidence Saint Exupery Bloc 1 (N° BCE 0832 991 557)

Assemblée générale annuelle du 20 mars 2017

Résultats des votes

QUOTITES TOTALES		1425				
		Pour	Contre	ABST	%	% Requis
1	Approbation des comptes 2015-2016 (OJ #2)	1127	40	258	96,6	50%
2	Modification de l'acte de base (OJ #3)	900	272	253	76,8	80%
3	Installation de compteurs d'eau à radiofréquence (OJ #4)	1048	203	0	83,8	75%
4	Approbation du contrat d'entretien des jardins (OJ #5)	207,5	800,5	417	20,6	75%
5	Principe du placement d'un nouvel éclairage (OJ #6)	1366	19	40	98,6	75%
6	Eclairage des communs : HMB option 1 à 13.753 €	76	1167,5	181,5	6,1	50%
7	Eclairage des communs : Soit HMB option 2 à 17.124 €	1333	73	19	94,8	50%
8	Eclairage des communs : HMB option 3 à 24.526 €	19	1248,5	157,5	1,5	50%
9	Eclairage des communs : FD Elec à 13.760 €	19	1267,5	138,5	1,5	50%
10	Mainlevée des transcriptions immob. sans objet (OJ #7)	1247	38	140	97,0	50%
11	Rempl. des conduites de chauffage dans le Parc (OJ #8)	253	35	1137	87,8	75%
15	Fermeture des gaines techniques communes dans les lots privatifs (OJ #10)	638	326	461	66,2	75%
16	Acquisition conteneurs pour déchets organiques (OJ # 11)	98	1103	224	8,2	50%
17	Approbation du budget annuel 2016-2017 380.00 € (OJ #12)	1254,5	59	111,5	95,5	50%
18	Approbation d'un appel de fonds de réserve (OJ #13)	1004	182	239	84,7	50%
19	Conseil de copropriété (OJ #14) : Mme Bolsius	836	262	327	76,1	50%
20	Conseil de copropriété (OJ #14): Mme Eeman	936	97	392	90,6	50%
21	Conseil de copropriété (OJ #14): Mme Ferbert	654	59	405	69,9	50%
22	Conseil de copropriété (OJ #14): Mr Flamme	752	119	554	86,3	50%
23	Conseil de copropriété (OJ #14): Mr Mosselmans	654	394	377	62,4	50%
24	Conseil de copropriété (OJ #14): Mme Perin	640	217	568	74,7	50%
25	Vérificateur aux comptes (OJ #15) : Mme Eeman	994	59	372	94,4	50%
26	Conseil Parc (OJ #16) : Mme Eeman	961	59	405	94,2	50%
27	Conseil Parc (OJ #16) : Mr Mosselmans	723	375	327	65,8	50%
28	Suivi travaux (OJ #17) : Mr Mosselmans	809	280	336	74,3	50%
29	Défraiemment 50€/réunion au conseil copropriété, Parc et Vérif. Cpts	1080	127	218	89,5	50%

Bulletin	N° appt	quotités	q1	q2	q3	q4	q5	q6	q7	q8	q9	q10	q11	q12	q13	q14	q15	q16	q17	q18	q19	q20	q21	q22	q23	q24	q25	q26	q27	q28
			y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
1	2A40	19	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
2	3A23	21	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
3	3A22	19	a	n	n	n	n	a	n	n	n	n	a	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	
4	1A33	24	y	y	a	a	y	n	y	n	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
5	1F49	11	y	y	a	y	n	y	n	y	y	y	n	y	n	y	n	a	a	a	a	a	a	a	a	y	y	y	y	
6	1A24	19	y	a	n	n	y	n	y	n	y	a	y	n	y	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
7	1A39	25	y	y	n	n	y	n	y	n	y	a	a	n	y	y	n	y	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
8	1A34	14	y	y	y	y	a	y	a	a	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
9	3A03	24	y	y	a	y	n	y	n	y	a	n	y	n	y	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
10	1A32	19	y	y	n	y	n	y	n	y	a	y	n	y	y	y	y	a	y	y	y	a	a	a	a	a	a	a	a	
11	3A15	21	a	y	y	n	y	n	y	n	a	a	y	a	y	y	n	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
12	1A47	19	y	y	n	n	y	a	y	a	n	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
13	3A40	17	a	n	y	n	y	a	y	a	a	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
14	3A11	27	a	y	y	y	y	y	n	y	n	y	a	y	n	y	y	y	y	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
15	1A07	19	y	n	n	a	y	n	y	n	y	a	n	y	n	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
16	1a29	24	y	y	n	a	y	n	y	n	y	n	y	n	y	y	n	a	n	y	y	a	a	a	a	a	a	a	a	
17	2a35	19	a	y	a	a	y	a	y	a	a	y	a	a	a	a	y	n	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
18	3a16	17	y	y	y	y	y	y	n	y	n	y	a	y	n	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
19	3a48	17	y	y	a	y	y	n	y	n	y	y	y	y	y	y	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
20	2a43	19	y	y	y	n	y	y	n	y	y	n	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
21	2a49	14	y	y	n	n	y	y	n	y	n	y	n	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
22	1a43/44	41	a	y	y	y	y	y	n	y	n	y	a	n	y	y	a	a	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
23	1a08	22	a	y	y	a	y	n	y	n	y	a	y	a	y	y	a	n	y	n	y	n	y	n	y	n	y	n	y	
24	1a52	15	a	y	n	y	n	y	n	y	y	a	y	n	y	y	a	y	y	a	y	y	a	y	y	a	y	y	y	
25	2a17	19	y	y	y	a	y	y	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
26	1a/3	24	y	y	y	y	y	y	n	y	y	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
27	1a/2	22	y	y	y	y	y	y	n	y	y	a	y	n	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
28	1a27	22	y	y	y	y	y	y	n	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
29	3a04	14	y	y	y	n	y	y	n	y	y	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
30	2a02	19	y	y	y	y	y	y	n	y	y	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
31	3a43	27	y	y	a	y	y	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
32	3a10	19	y	y	y	n	y	y	n	y	y	a	y	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
33	3a27	27	y	y	y	n	y	y	n	y	y	a	y	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
34	3a35	24	y	y	y	y	y	y	n	y	y	a	y	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
35	1a06	16,5	y	y	y	y	y	y	a	y	a	y	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
36	2a30	19	a	y	n	y	n	y	n	y	a	n	y	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
37	2a29	19	y	n	y	y	n	y	y	n	y	a	n	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
38	2a18	19	y	n	y	y	n	y	y	n	y	a	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
39	2a01	19	y	n	y	y	n	y	y	n	y	a	y	n	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
40	2a07	19	a	a	y	n	y	n	y	n	y	a	n	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
41	3a26	19	y	a	n	a	y	n	y	y	y	n	a	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
42	2a39	19	n	y	y	n	y	y	n	y	y	n	y	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	
43	2a05	19	y	y	y	n	y	y	n	y	y	a	a	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	

Signature

Signature

Bulletin	N° aptt	quotités	q1	q2	q3	q4	q5	q6	q7	q8	q9	q10	q11	q12	q13	q14	q15	q16	q17	q18	q19	q20	q21	q22	q23	q24	q25	q26	q27	q28	q29
44	3a23	14	y	y	y	n	y	a	y	n	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y		
45	3a09	19	y	y	y	n	y	a	y	n	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y			
46	3a25	22	y	y	y	n	y	n	y	n	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y			
47	1a37	24	y	a	n	y	n	a	a	n	y	y	y	y	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a			
48	1a26	14	a	a	a	y	a	a	a	a	y	a	y	a	y	a	y	a	a	y	a	a	y	a	a	y	a	y			
49	2a45	22	y	n	y	n	y	n	y	n	y	a	a	a	a	n	y	n	y	a	y	n	n	y	y	n	n				
50	2a06	19	y	n	y	n	y	n	y	n	y	a	a	a	a	a	y	y	y	y	a	a	a	a	a	a	y	y			
51	3a30	19	y	y	y	n	y	n	y	n	y	y	y	y	y	a	n	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y			
52	3a13	19	y	a	y	n	y	n	y	n	y	a	y	n	y	a	n	y	y	y	n	y	y	y	n	y	y				
53	1a10	14	y	y	a	a	y	n	y	a	a	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a			
54	3a19	27	y	y	y	n	y	n	y	n	y	a	y	n	y	y	n	y	a	y	y	y	y	y	y	y	y	y			
55	3a41	25	a	a	y	a	y	a	y	a	y	a	n	a	y	y	n	y	y	a	y	a	a	a	a	a	y	y			
56	2a10	22	y	n	y	a	y	n	y	n	y	a	n	n	y	y	n	y	y	y	n	y	y	y	n	n	a	y			
57	2a26	19	y	y	y	n	y	n	y	n	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	y			
58	1a14	16,5	y	y	y	y	y	n	y	n	y	a	y	n	y	y	n	y	y	n	y	y	y	y	y	y	y	y			
59	1a16	22	y	y	y	y	y	n	y	n	y	a	y	n	y	y	n	y	y	n	y	y	y	y	y	y	y	y			
60	2a39	19	y	a	y	n	y	n	y	n	y	a	a	y	y	n	y	y	y	y	n	y	y	y	n	n	a	y			
61	2a14	19	y	a	y	n	y	n	y	n	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	y			
62	2a16	19	y	a	y	n	y	n	y	n	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	y			
63	2a11	19	y	a	y	n	y	n	y	n	y	a	y	n	y	y	n	y	y	y	n	y	y	y	n	n	y	y			
64	2a25	19	y	a	y	n	y	n	y	n	y	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	y			
65	2a38	19	y	n	y	a	y	n	y	n	y	a	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	a	n	y				
66	2a03	19	y	n	y	a	y	n	y	n	y	a	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	a	n	y				
67	2a08	22	y	y	a	a	y	n	y	n	y	a	y	n	y	y	a	y	y	a	y	a	a	a	a	a	a	y			
68	2a37	19	y	n	y	n	y	n	y	n	y	a	n	n	n	n	n	y	y	y	n	y	y	y	n	n	y				
69	1a23	22	y	y	a	n	y	n	y	n	y	a	n	n	n	n	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	y				
70	1a05	21	y	y	a	n	y	n	y	n	y	a	n	n	n	n	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	y				
71	1a48	19	y	y	a	n	y	n	y	n	y	a	n	n	n	n	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	y				
72																															
73																															
74																															

q1	q2	q3	q4	q5	q6	q7	q8	q9	q10	q11	q12	q13	q14	q15	q16	q17	q18	q19	q20	q21	q22	q23	q24	q25	q26	q27	q28	q29	
YES	1127	900	1048	207,5	1366	76	1333	19	19	1247	253	78	899	638	98	1255	1004	836	936	654	752	654	640	994	961	723	809	1080	
NO	40	272	203	800,5	19	1168	73	1249	1268	38	35	915	279	326	1103	59	182	262	97	282	119	394	217	59	59	375	280	127	
ABST.	258	263	174	417	40	181,5	19	157,5	138,5	140	1137	346	432	247	461	224	111,5	239	327	392	489	554	377	568	372	405	327	336	218
TOTAL	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425	1425		
%	96,6	76,8	83,8	20,6	98,6	6,1	94,8	1,5	1,5	97,0	87,8	68,0	79	76,3	66,2	8,2	95,5	84,7	76,1	90,6	69,9	86,3	62,4	74,7	94,4	94,2	65,8	74,3	89,5

SOPHIE



Résidence Saint Exupery Bloc 1 (N° BCE 0832 991 557)

Assemblée générale annuelle du 20 mars 2017

Résultats des votes du Pav 3

		QUOTITES TOTALES				
		457				
		Pour	Contre	ABST	%	% Requis
12	Principe de rénovation du pignon côté Dunant (OJ #9)	370	68	19	84,5	75%
13	Option hydrofuge (70.405 €)	40	282	135	12,4	50%
14	Option isolation et crépis siliconé (159.510€ prime)	414	24	19	94,5	50%



Two handwritten signatures are present. The top signature, "Flammel", is written in cursive and appears to be a surname. The bottom signature, "Pottier", is also in cursive and appears to be a surname. Both signatures are written in black ink on a white background.

Bulletin	N° appt.	quotités	q12	q13	q14
			y	y	y
2	3A23	21	y	y	y
3	3A22	19	n	y	y
9	3A03	24	n	n	n
11	3A15	21	y	a	y
13	3A40	17	y	n	y
14	3A11	27	y	n	y
18	3a16	17	y	n	y
19	3a48	17	y	n	y
20	2a43	19	a	a	a
29	3a04	14	y	n	y
31	3a43	27	y	n	y
32	3a10	19	y	a	y
33	3a27	27	y	a	y
34	3a35	24	y	a	y
41	3a26	19	y	n	y
44	3a28	14	y	n	y
45	3a09	19	y	n	y
46	3a25	22	y	n	y
51	3a30	19	y	n	y
52	3a13	19	y	n	y
54	3a19	27	y	n	y
55	3a41	25	n	a	y
72					
			q12	q13	q14
YES			370	40	414
NO			68	282	24
ABST.			19	135	19
TOTAL			457	457	457
			%	84,5	12,4
					94,5